

LES CAHIERS DU PAYS DE MAYENNE

ASSOCIATION "ART - NATURE ET PATRIMOINE" DU PAYS DE MAYENNE

SAINT-GEORGES-BUTTAVENT
LA CHAPELLE AU GRAIN
NOTRE DAME DU HEC

LES « LINTIER »

LE VÉLOCE CLUB MAYENNAIS



Nº 4 - 7 €

SOMMAIRE

ENQUETE SAINT-GEORGES-BUTTAVENT

LA CHAPELLE-AU-GRAIN NOTRE-DAME-DU-HEC

UN NOM... UNE RUE... UN HOMME... UNE FAMILLE : LES : « LINTIER »

INVENTAIRE LES CIMETIERES

PATOIS « LE CORBEAU ET LE RENARD »

HIER - AUJOURD'HUI

VECU LES COURSES CYCLISTES

MAYENNE MONOGRAPHIE DE L'INSTITUTEUR

(suite)



Cet ordre ayant été supprimé l'an 1313 par le Concile de Vienne, les biens des Templiers furent donnés aux Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, connus depuis sous le nom de Chevaliers de Rhodes et de Chevaliers de Malte.

Les archives départementales contiennent 40 pages sur Quittay, mais ne relatent que des procès insignifiants.

FONTAINE-DANIEL : nous lisons dans le livre publié par M. Grosse-Duperon à Mayenne les lignes suivantes, concernant la fondation de l'abbaye de Fontaine-Daniel :

« Les sentiments de charité de Juhel III, de Mayenne, et sa vénération particulière pour le clergé régulier et sans doute aussi le souci du prestige de sa maison le poussait à fonder une abbaye qui serait un centre de piété, d'édification, d'instruction. Elle renfermait un sanctuaire où des moines prieraient éternellement pour son salut et celui des siens ; mais elle se dresserait aussi dans les âges futurs, pour rendre témoignage de sa puissance, de sa générosité, illustrerait son nom et serait un relief de sa baronnie. Ces divers motifs le décidèrent à fonder vers 1196 une abbaye, près de Mayenne, et il la voulut grande et riche, digne des Frères de Saint Bernard, auxquels il la destinait, digne aussi de lui-même ; de Geoffroy IV, son père, et Juhel II, le Vieux, son aïeul, de bonne mémoire, avec lequel il avait plus d'un trait de ressemblance : chez l'un comme chez l'autre, même religion, pareille bonté, semblable magnificence, autant de loyauté et de bravoure, mais aussi identité frappante de caractère altier et de violence farouche ».

Il fit venir des Religieux de l'ordre de Citeaux de l'abbaye de Clermont, à trois lieues de Laval et les plaça dans un lieu nommé dans les actes **Harperia**, où il avait fait construire son monastère qu'il appelle **Clairet** ou **Clairi**

Il les transfère ensuite dans l'abbaye de Fontaine-Daniel qu'il fit bâtir pour eux dans un bois de Salair et leur donna des Revenus et des Droits. Ils y entrèrent le jour de l'Ascension l'an 1205 ou comme le dit M. Grosse-Duperon : « le 14 des Kalendes de juin 1205, les moines firent leur entrée à Fontaine-Daniel ».

« Le Seigneur de Mayenne ne cessa guère de fournir à l'abbaye des marques de son affection. Lorsqu'il en parle, il ne la désigne pas autrement que par « Mon abbaye ». le mot n'était pas, ou tendre, ou fier, dans sa bouche, il était l'un et l'autre. Juhel considérait Fontaine-Daniel comme sa grande oeuvre, pis ; il l'aimait et en tirait gloire à la fois. Ses sentiments pour elle restaient néanmoins contenus ; son coeur est toujours celui d'un maître, il se montre bon et généreux, mais ne fait jamais le moindre sacrifice, lorsqu'il s'agit d'une diminution quelconque de son autorité ».

Grâce aux largesses de Juhel III et de ses successeurs, l'abbaye de Fontaine-Daniel devint immensément riche. Les moines avaient le droit de justice et les sentences du sénéchal de l'abbaye furent d'abord portées en appel au Présidial du Mans, puis devant celui de Château-Gontier, après son érection, en juillet 1639.

La formule exécutoire du magistrat de Fontaine-Daniel était assez pompeuse :

« A tous ceux que ces présentes verront, Mathurin René Barbeu, avocat en parlement, juge général civil et criminel de la baronnie de Fontaine-Daniel, séant à Mayenne, par Monseigneur, Messire Louis Gabriel de Gallifet, prêtre, docteur en Sorbonne, ancien grand vicaire de l'archevêché d'Aix, abbaye commendataire de l'abbaye de Notre-Dame de Fontaine-Daniel, en cette qualité; baron de Reville et de la baronnie de Fontaine-Daniel et messieurs les prieurs, religieux et couvent de la dite abbaye Notre-Dame de Fontaine-Daniel, savoir faisons que cejourd'hui, mercredi 26 juin 1782 »

